

DÉCISION DU CONSEIL
du 15 novembre 1999
portant nomination d'un membre du Comité des régions

(1999/756/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 ⁽¹⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de monsieur Otto Kretschmer, membre allemand, portée à la connaissance du Conseil en date du 9 novembre 1999;

vu la proposition du gouvernement allemand,

DÉCIDE:

Article unique

Monsieur Jürgen Gnauck est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de monsieur Otto Kretschmer pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 15 novembre 1999.

Par le Conseil

Le président

T. HALONEN

⁽¹⁾ JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.